

Section 4 - Performance



MATIÈRES VISÉES ET MÉTHODES DE CALCULS ACCEPTÉS

NOTES IMPORTANTES :

- ✓ Pour atteindre les niveaux Performance + et Élite, les organisations doivent fournir des données sur la quantité de matières résiduelles produites, récupérées et éliminées dans l'établissement attesté, ainsi que leur taux de récupération. Il n'y a pas de taux de récupération minimal à atteindre.

Le taux de récupération en pourcentage est obtenu de la façon suivante :

(Quantités matières récupérées / Quantités de matières générées) * 100 = taux de récupération

Par exemple : (80 tonnes de matières récupérées / 120 tonnes de matières générées) = 0,6666 * 100 = 66,66 %

- ✓ **Le score global :** Pour les niveaux Performance + et Élite, c'est le score global qui détermine votre niveau d'attestation. Il est obtenu en additionnant les résultats obtenus au formulaire de mesures et à la grille de calcul. Le formulaire compte pour 60 % et la grille de calcul compte pour 40 %.

Par exemple, si vous obtenez 80 % au formulaire de mesures et 75 % à la grille de calcul, le résultat se calculera de la façon suivante : (60 % X 80 %) + (40 % X 75 %) = 48 % + 30 % = score global 78 %, ce qui correspond au niveau Performance +.

MATIÈRES VISÉES :

Les types de matières qui doivent être pris en compte dans le calcul du taux de récupération sont ceux inscrits dans la colonne de gauche du tableau suivant. Les matières de la colonne de droite ne doivent pas être considérées.

Matières incluses	Matières exclues
<ul style="list-style-type: none"> - Papier-carton - Plastique-verre-métal (PVM) - Matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) - Textiles - Bois <p>Autres matières valorisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier de bureau - Cartouches d'encre - Résidus de CRD générés dans les opérations quotidiennes - Résidus domestiques dangereux (RDD) <p>Matières visées par une REP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Peintures et leurs contenants (incluant aérosols) - Huiles, antigels, liquides, leurs contenants et leurs filtres - Piles (rechargeables ou non) - Lampes au mercure (incluant fluorescents et fluo compacts) - Produits électroniques (ordinateurs, téléviseurs, etc.) - Appareils ménagers et de climatisation - Produits agricoles - Contenants pressurisés de combustibles - Produits pharmaceutiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Matières dangereuses (art. 53.6, LQE) et assimilées à l'exception des résidus domestiques dangereux (RDD) ou de matières visées par une REP - Déchets biomédicaux (art. 53.6, LQE) - Résidus miniers (art. 53.2, LQE) - Sols contaminés contenant des contaminants en quantité ou concentration supérieure à celles fixées par règlement (art. 53.2, LQE) - Matières gazeuses (art. 53.2, LQE), exception faite de celles qui sont contenues dans une autre matière résiduelle - Neiges usées, sable, terre, eaux usées, fertilisants agricoles (fumiers, lisiers et purins) - Tout résidu, produit ou toute matière régie par règlement qui prescrit son traitement précis ou son élimination obligatoire (ex. : Règlement sur les aliments) - Poussières, poudres et particules fines - Boues de traitement - Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), incluant le bois, <u>générés de façon ponctuelle ou exceptionnelle</u>



MÉTHODES DE CALCULS ACCEPTÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME IOR +

1. Méthodes de calculs acceptées

L'attestation IOR + accepte les trois méthodes de calculs suivantes :

- la caractérisation complète
- la compilation de données internes
- l'analyse sommaire.

Trucs de pro : Pour obtenir le maximum de points au formulaire de mesures, il est recommandé de séparer l'établissement par zones (20 points), de diffuser les résultats obtenus aux employés (15 points) et d'implanter les nouvelles mesures recommandées (15 points).

Le choix de l'une ou l'autre de ces méthodes se fait en fonction du temps, du budget, du type d'établissement et du degré de précision recherché. Des firmes de consultants spécialisés peuvent vous aider à réaliser cette étape importante pour le succès de votre projet. Chaque méthode est accompagnée d'indicateurs de temps, de coût et de précision de l'exercice afin de vous orienter dans votre choix.

N'hésitez pas à contacter RECYC-QUÉBEC pour valider votre méthodologie avant de procéder : icionrecycle@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

1.1 CARACTÉRISATION COMPLÈTE (60 points)



Description de la méthode :

Cette méthode est la plus précise. Une caractérisation complète des matières résiduelles consiste à échantillonner, trier et peser systématiquement toutes les matières générées, récupérées et éliminées par un établissement au cours d'une période donnée durant une période représentative des opérations de l'établissement afin d'extrapoler les résultats sur une année entière (nombre d'employés présents, achalandage, etc.). Cet exercice peut être réalisé sur l'ensemble des matières résiduelles ou sur un échantillonnage représentatif.

Périodes d'échantillonnage :

RECYC-QUÉBEC encourage les ICI à caractériser toutes leurs matières résiduelles sur une période d'activité régulière (5 jours). Toutefois, afin de prendre en compte la réalité de chaque entreprise et l'évolution des pratiques, l'attestation IOR + permet deux modèles d'échantillonnage, tant que ceux-ci demeurent représentatifs des activités courantes. Si la génération varie de façon importante au cours de l'année, il est important d'évaluer celle-ci lors de différentes périodes. Les données doivent avoir été obtenues au cours des 18 derniers mois.



Exigences minimales pour les grands générateurs (1 tonne et +) :

- a) Trois jours d'accumulation de matières résiduelles
- b) Couvrir 50 % des matières résiduelles

Exigences minimales pour les petits ICI (1 tonne et -) :

- a) Trois jours d'accumulation de matières résiduelles
- b) Couvrir 100 % des matières résiduelles générées à l'établissement

Guide et outils :

- o [Modalités du programme](#)
- o Fiche sur les avantages de la caractérisation par zones (voir mesure 4.3)
- o Guide des meilleures pratiques de caractérisation des matières résiduelles du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) (voir mesure 4.2)

1.2 DONNÉES CUMULÉES À L'INTERNE (30 points)



Description de la méthode :

La performance peut être calculée à l'aide des données internes compilées par l'organisation, dans le cadre de ses activités à partir d'un fichier Excel ou d'un système de gestion environnemental. La méthodologie utilisée doit être clairement détaillée dans un rapport devant être déposé à la mesure 4.2 et couvrir toutes les matières générées, récupérées et éliminées, avec les preuves justificatives provenant du système de gestion des données internes (matrice des matières résiduelles provenant d'un système de gestion de l'environnement ou de l'inventaire). Elles sont nécessaires pour soutenir les données apparaissant dans la grille de calcul des performances (pesées, facteurs de conversion, hypothèses de calculs, factures détaillées de fournisseurs, etc.).

Période d'échantillonnage :

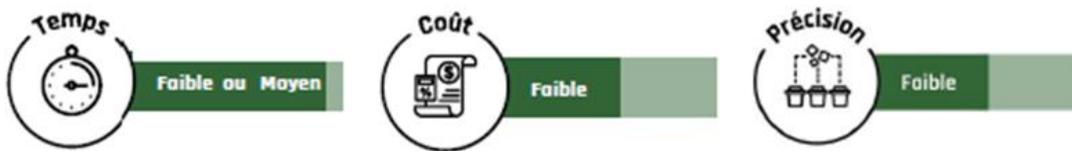
Les données doivent être cumulées sur une période de 12 mois et avoir été obtenues au cours des 18 derniers mois.

Exigences minimales :

- a) Inclure toutes les matières générées visées par l'attestation
- b) Décrire la méthodologie utilisée pour la prise de données et pour déterminer le taux de récupération
- c) Fournir le fichier des données internes sur une période de 12 mois et ayant été obtenues au cours des 18 derniers mois.



1.3 ANALYSE SOMMAIRE (15 points)



Description de la méthode :

Cette méthode simplifiée consiste à évaluer sommairement les volumes de matières résiduelles générées en observant le nombre de contenants de matières récupérées et éliminées. Elle doit inclure toutes les matières générées, récupérées et éliminées.

- Si vous avez une balance : en pesant un contenant rempli d'une catégorie de matières résiduelles, par exemple le papier, on obtient une mesure de référence. En multipliant cette unité de mesure par le nombre de contenants pleins récupérés durant un mois par exemple, on obtient la quantité mensuelle récupérée pour le papier. Si le contenant n'est pas plein, évaluer s'il est rempli à moitié, aux trois quarts, etc., et ajuster le poids en conséquence. On répète l'exercice pour chaque catégorie de matières résiduelles récupérées ainsi que pour les matières éliminées.
- En l'absence de balance : il est possible de prendre un contenant dont on connaît le volume (ex. : 360 litres) et de le convertir en poids en utilisant des facteurs de conversion par matière. Les petits ICI pourront utiliser les estimateurs ci-bas.

Période d'échantillonnage :

Afin d'augmenter la fiabilité des données, la période d'échantillonnage doit être représentative des périodes de génération des matières durant l'année. Les données doivent être annualisées pour couvrir une période de douze mois.

Exigences minimales :

- Inclure toutes les matières générées visées par l'attestation;
- Expliquer la méthodologie et les facteurs utilisés pour déterminer le taux de récupération dans le rapport;
- Les données doivent avoir été collectées au maximum 18 mois avant la date de réception de la demande.

Guide et outils disponibles

[Estimateur de génération de matières recyclables](#)

[Estimateur de génération de déchets](#)

[Calculateur de génération des résidus alimentaires et d'estimation du nombre de contenants de récupération à prévoir dans les restaurants](#)

[Calculateur de génération des résidus alimentaires et d'estimation du nombre de contenants de récupération à prévoir dans les épiceries](#)



Truc de pro :

Si vous ne pouvez pas procéder selon les trois méthodes acceptées, vous pourriez obtenir de l'information pertinente pour améliorer votre système de GMR en effectuant un audit visuel de vos matières recyclables ou de vos matières éliminées (estimation du taux de contamination des matières recyclables, identification des matières recyclables encore jetées, etc.). Vous ne pourriez pas remplir la grille de calcul sur la base de ces seules données, mais vous pourriez obtenir des points à la mesure **4.8. Autres mesures** en expliquant votre démarche et en fournissant les preuves à l'appui.

Autre truc de pro :

S'il ne s'agit pas de votre premier exercice de caractérisation et que vous détenez des données compilées il y a maximum cinq ans de l'exercice actuel, vous pouvez activer le calculateur de réduction à la source intégré à la grille de calcul. Cet outil est simple à utiliser et pourrait vous permettre d'améliorer votre score global, puisque chaque tonne réduite est considérée comme une tonne récupérée (voir **mesure 4.4. Réduction à la source**).

2. Liste des éléments à fournir dans un rapport de caractérisation

Peu importe la méthode utilisée, un rapport doit être fourni, incluant minimalement les éléments suivants :

Breve description de l'établissement ou du site à l'étude _____

Description de la méthodologie (date, nombre de jours d'accumulation des matières, représentativité de l'échantillonnage, zones à l'étude, exercice de tri et pesée ou estimation par catégorie de matières, etc.). _____

Méthode utilisée pour annualiser les données recueillies (en tenant compte des variations saisonnières, des variations du nombre d'employés, de l'achalandage, etc.) _____

Présentation et analyse des résultats _____

Recommandations _____

